

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

Extrait du registre des délibérations

Le 16 juillet 2020, à 20h30,

Le conseil municipal d'Isigny-sur-Mer, légalement convoqué, a été appelé à siéger à la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sous la présidence de M. Eric BARBANCHON.

Date de convocation : 8 juillet 2020.

2020/59 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **DÉSIGNE** ci-dessous les représentants à la commission de contrôle des listes électorales selon les règles fixées par le Code Électoral :

- **Liste 1 : Eric BARBANCHON :**

- Jean-Michel GREEN
- Alexis DESMARES
- Méryl BROHIER

Suppléants : Pascal EGETER, Philippe MARCHAIS et Aurélie GOUYE.

- **Liste 2 : Michel MAUDUIT :**

- Emmanuel PRZYSUCHA
- Françoise DEMAISONS

Suppléant : Yves MAUDUIT et Michel MAUDUIT.

Vote : Unanimité.

2020/60 – FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **DÉCIDE** d'allouer, après avis de la commission de finances, les subventions aux associations au titre de l'année 2020 telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

→ **PRÉCISE** que la dépense résultant du versement de ces subventions sera imputée à l'article 6574 du budget principal 2020.

NOM DE L'ASSOCIATION	POUR MÉMOIRE REPARTITION PAR COMMUNES DELEGUEES						SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	
	CNE NVELLE	CASTILLY	ISIGNY	NEUILLY	LES OUBEAUX	VOUILLY	Fonctionnement	dont Exceptionnelle
ASSOCIATIONS SPORTIVES								
Cavaliers des embruns					500,00		500,00	
Gym Volontaire			1 000,00				1 000,00	880,00
Isigny Pétanque Club			400,00				400,00	
Judo Club Laïque			1 500,00				1 500,00	
Les Marathonniens d'Isigny			200,00				200,00	
Loisirs Pour Tous - basket			1 200,00				1 200,00	500,00
Tennis de Table			1 370,00				1 370,00	920,00
Union Cycliste Cambaise			150,00				<i>pas de courses en juillet</i>	
ACTIVITÉS CULTURELLES								
Graines d'art				150,00			150,00	
Lectures de proue	4 500,00						4 500,00	1 500,00
NS country			320,00				320,00	
AMICALES DIVERSES								
Anciens combattants neuilly				150,00			150,00	
Anciens combattants vouilly						400,00	400,00	
Ecole Jeunes Sapeurs Pompiers (à ventiler)			1 825,00		70,00		1 895,00	70,00
FNCR			140,00				140,00	
Sn d'entraide médailles milit.				80,00			80,00	
SNSM Isigny			2 200,00				2 200,00	1 000,00
AIDE EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS, SOCIAL, SOUTIEN ADMINISTRATIF, SOUTIEN AUX FAMILLES								
ADMR			510,00	990,00			1 500,00	
Comité Tiers-Monde			300,00				300,00	
Fonds Solidarité Logement (*)			500,00				500,00	
ACTIVITÉS DIVERSES								
Le Temps de Vivre			1 000,00				1 000,00	
Oxygène			1 620,00				1 620,00	
AUTRES ASSOCIATIONS								
ADPCR				30,00			30,00	
Colombophiles l'Hirondelle			150,00				150,00	
Comité des fêtes VOUILLY						500,00	500,00	
Cté loisirs et animations Neuilly				250,00			250,00	
Enfants des écoles			4 750,00					
MFR balleroy			60,00				60,00	
Vit'Actif			5 000,00				5 000,00	5 000,00
Sous-total	4 500,00	0,00	24 195,00	1 650,00	570,00	900,00	31 665,00	9 870,00
TOTAL						31 815,00	31 665,00	

Vote : Unanimité.

2020/61 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL : VIREMENTS DE CREDITS – DM N°1.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** d'adopter la proposition décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 du budget principal, intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement dépenses		
CHAPITRE 60	Article 6068	+ 13 000 €
CHAPITRE 67	Article 678	- 13 000 €
TOTAL Décision modificative n° 1 :		0 €

Vote : Unanimité.

2020/62 – FINANCES : BUDGET ANNEXE CINÉMA LE CLUB : VIREMENTS DE CRÉDITS – DM N°1.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** d'adopter sur la proposition décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe du Cinéma Le Club, intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
CHAPITRE 61	Article 6135	- 110 €
CHAPITRE 042	Article 6811	+ 110 €
TOTAL Décision modificative n°1 :		0 €

Vote : Unanimité.

2020/63 – FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PRESTATION MUSICALE A UN GROUPE DE MUSICIENS POUR L'ANIMATIONS DES MARCHÉS NOCTURNES.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **ACCEPTE** de régler la somme de 300 € par prestation.

➔ **PRÉCISE** que la dépense sera imputée à l'article des dépenses exceptionnelles au nom de Monsieur Martial HÉROUF.

➔ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune d'Isigny-Sur-Mer.

Vote : Unanimité.

2020/64 – FINANCES : SOUTIEN A L'ANIMATION COMMERCIALE LOCALE – SUITE COVID-19.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** d'allouer, après avis de la commission vie économique, une subvention exceptionnelle de 20 000 € maximum au titre de l'année 2020.

→ **PRÉCISE** que la dépense résultant du versement de cette subvention sera imputée à l'article 6574 du budget principal 2020.

Vote : Unanimité.

2020/65 – INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISIGNY OMAHA INTERCOM : CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES QUAIS VENELLE DU GRAND MARAIS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **FIXE** la participation de la commune pour les travaux de réfection du réseau eau potable dans le cadre des travaux de réfection de la Venelle du Grand Marais sur la base d'un montant maximum de 20 705 € (subventions déduites).

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation au financement des travaux sur le réseau eau potable dans le cadre de l'aménagement des quais venelle du Grand Marais.

→ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du Service des eaux de la commune d'Isigny-sur-Mer, article 2156.

Vote : Unanimité.

2020/66 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CASTILLY : LOGEMENT COMMUNAL ECOLE DE CASTILLY : REMBOURSEMENT DE GAZ AUPRES DE MADAME CATHERINE DUBOSQ, LOCATAIRE DEPUIS LE 29 MAI 2020.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **AUTORISE** le maire à recouvrer la somme de 1 412.24 € TTC auprès de madame Catherine DUBOSQ correspondant au remboursement de la valeur du gaz restant dans le réservoir à la date d'entrée en vigueur du bail de location.

→ **DIRE** que la recette correspondante sera imputée à l'article 7788 «produits exceptionnels divers» du budget primitif 2020 de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Vote : Unanimité.